



UFO Production et Rouge International présentent



SÉLECTION OFFICIELLE
FESTIVAL DE CANNES



Le procès contre Mandela **et les autres**

un film écrit et réalisé par
Nicolas Champeaux & Gilles Porte

**Documentaire | France | Durée : 1h43 | DCP | son 5.1 | image Scope
Couleur | Animation Noir et Blanc | VOSTFR**

Sortie le 17 octobre 2018

Photos et dossiers de presse téléchargeables sur www.ufo-distribution.com

DISTRIBUTION
UFO Distribution
Tél: 01 55 28 88 95
ufo@ufo-distribution.com

PRESSE
LE BUREAU DE FLORENCE
Florence Narozny et Clarisse André
Tél: 01 40 13 98 09
florence.narozny@wanadoo.fr

SYNOPSIS

L'histoire de la lutte contre l'Apartheid ne retient qu'un seul homme : Nelson Mandela. Il aurait eu cent ans cette année.

Il s'est révélé au cours d'un procès historique en 1963 et 1964.

Sur le banc des accusés, huit de ses camarades de lutte risquaient aussi la peine de mort. Face à un procureur zélé, ils décident ensemble de transformer leur procès en tribune contre l'Apartheid.

Les archives sonores des audiences, récemment exhumées, permettent de revivre au plus près ce bras de fer.

ENTRETIEN AVEC

LES RÉALISATEURS

NICOLAS CHAMPEAUX

ET

GILLES PORTE

Le procès contre Mandela et les autres s'appuie sur les archives sonores du procès de Nelson Mandela et de huit autres accusés en 1963 et 1964. Pourquoi ces archives sonores, qui sont un vrai trésor, sont-elles restées si longtemps enfouies ?

NICOLAS CHAMPEAUX : Le procès avait été enregistré sur un support vinyle analogique, les dictabelts : un vinyle souple qu'on peut plier, qu'on enroule autour d'un cylindre et que l'on lit avec un diamant comme pour un tourne-disque. La British Library avait tenté de les numériser en 2000 en s'attaquant au discours de Mandela, mais l'expérience n'avait pas été concluante.

GILLES PORTE : Alors les archives sont retournées couler sous la poussière en Afrique du sud jusqu'à ce que des français leur fassent part de l'invention de l'archéophone : une machine qui permet justement de numériser les dictabelts sans les détériorer.

N.C. Et c'est ainsi qu'un accord de coopération s'est naturellement mis en place entre la France et l'Afrique du sud.

Avant même que leur numérisation soit officiellement remise au gouvernement sud-africain en juillet 2016, vous, Nicolas Champeaux, aviez déjà eu accès aux enregistrements.

N.C. L'inventeur de l'archéophone, Henri Chamoux, a écouté l'intégralité des 256 heures du procès pour les numériser - ce qui représente, en temps de lecture, l'intégralité de l'œuvre de Marcel Proust *À la recherche du temps perdu* - il a tout de suite été frappé par la bravoure de certains des co-accusés de Mandela, en particulier par Ahmed Kathrada que j'avais interviewé plusieurs fois lorsque j'étais envoyé spécial permanent pour RFI à Johannesburg. Il a retrouvé mes interviews sur le net et m'a contacté. J'ai foncé ! J'ai alors écouté deux fichiers de trente minutes, et j'ai tout de suite compris que c'était une mine. J'étais bouleversé par ce que j'entendais – la qualité sonore, et l'émotion qui se dégageait. L'un des co-accusés, pourtant menacé de la peine de mort, rendait coup pour coup au procureur. Il ne recherchait en rien une relaxe ou une peine plus douce. Non, il voulait faire le procès de l'Apartheid, au risque d'aggraver son cas. J'ai voulu que ces voix résonnent, que tout le monde puisse entendre leur histoire. Je pensais : « Qui prend ce type de risque au nom d'une cause aujourd'hui ? ». J'ai tout de suite décidé d'en faire un film.

Vous n'aviez jamais réalisé...

N.C. Et c'est pour cette raison que j'ai approché William Jehannin, un ami, qui est devenu notre producteur. Il venait de distribuer le film *Une jeunesse allemande*, de Jean-Gabriel Périot, basé uniquement sur des archives et il s'est aussitôt intéressé au projet. William m'a présenté ensuite Gilles Porte, parce que je souhaitais faire équipe avec un cinéaste expérimenté.



G.P. En fait, la personne à l'origine de notre rencontre s'appelle Raphaëlle Delauche. Elle travaillait avec William au sein de UFO Production. Raphaëlle s'était occupée, chez Paulo Branco, de la distribution de *Quand la mer monte*, il y a quatorze ans !

Qu'est-ce qui vous a conduit, Gilles Porte, à vous associer à ce projet ?

G.P. Pour être honnête, lorsque je rencontre Nicolas, en novembre 2016, j'ignore tout de ce procès. Notamment que d'autres co-accusés avaient été condamnés avec Mandela à la prison à vie. La première question que je pose à Nicolas est : « Est-ce qu'il y a des survivants ? ». « Trois ! » me répond-il et il les appelle aussitôt avec son téléphone, un par un. J'avais oublié qu'il n'y avait pas de décalage horaire entre l'Afrique du Sud et la France ! En raccrochant, il me dit qu'il y a aussi

deux avocats de la défense encore vivants, dont l'avocat de Nelson Mandela. Tous ces hommes ont entre 87 et 93 ans. Je dis à Nicolas : « On n'a pas le choix, il faut qu'on parte tout de suite ».

Vous n'aviez aucun financement à ce moment là ?

G.P. Non, rien. Mais j'avais déjà fait des documentaires un peu « roots ». Cela ne m'affolait pas. Et puis c'était l'occasion de mieux nous connaître avec Nicolas ! Et c'est important quand on s'engage pour ce genre d'aventure de se connaître un peu... Nous aurions très bien pu ne pas nous entendre.

N.C. William Jéhannin, nous a suivis, avec sa société UFO. Il a pris les risques d'avancer tous les frais pour un premier voyage.

G.P. Pour les entretiens, j'ai repris la même toile de fond que j'avais utilisée pour filmer des enfants qui ne savaient ni lire ni écrire lors de ma démarche *Portraits/Autoportraits*. Cette toile, gris ardoise, avait permis de mettre en avant des gestes d'enfants. Elle allait désormais nous aider à recueillir des paroles et des regards d'hommes d'exception, tous nonagénaires.

N.C. Devant cette toile, les survivants écoutent pour la première fois de leur vie, casque audio sur la tête, leurs affrontements avec le procureur cinquante-sept ans plus tôt.

G.P. Grâce à ce dispositif, nos témoins se sont retrouvés en immersion totale. Cela a contribué à libérer leur parole. Ils nous ont confié des choses intimes et

souvent bouleversantes. Ces hommes n'avaient pas l'habitude de parler d'eux. Ils avaient toujours fait le choix de se mettre en retrait et on les a toujours interrogés sur Nelson Mandela. Au fond, pour la première fois, ils livraient des choses très personnelles, et d'autant plus facilement que Nicolas connaissait parfaitement leurs histoires.



Denis GOLDBERG et Nicolas CHAMPEAUX — Janvier 2017 (photo : Gilles PORTE)

Comment s'est passé votre premier contact entre futurs co-réalisateurs ?

N.C. Pour la plupart des gens qui s'y rendent, l'Afrique du Sud reste une parenthèse qui ne se referme jamais. Gilles, je l'ai vite compris, faisait partie de ces gens très sensibles à l'histoire de ce pays.

G.P. J'aime ce pays dans lequel je me suis rendu à maintes reprises avec une caméra... J'ai adoré refaire ce voyage avec Nicolas comme équipier. Si c'était à refaire, je repartirai demain ! Nos deux tournages en Afrique pour ce film se sont déroulés à merveille alors qu'avant de partir beaucoup d'obstacles se dressaient devant nous.



Ahmed KATHRADA — Janvier 2017 (photo : Gilles PORTE)

Avez-vous tout de suite envisagé tous les deux le film sous sa forme actuelle qui mêle archives sonores, animation et entretiens ?

G.P. Il n'existe aucune image filmée de ce procès mais lorsque nous nous rencontrons, Nicolas me montre des croquis que la femme d'un des accusés avait fait alors qu'elle assistait aux audiences.

Très vite, le recours à des animations 2D s'impose à nous. Les procès ne peuvent être filmés encore aujourd'hui mais ils peuvent être dessinés ! Je présente alors Nicolas à Oerd, un graphiste avec qui j'ai déjà travaillé et dont j'admire le travail.

N.C. Le travail personnel d'Oerd a toujours le son comme point de départ, et c'est exactement ce que l'on recherchait. La commande était compliquée : Oerd devait dessiner quelque chose d'extraordinaire à l'écran sans jamais entrer en rivalité avec le son. Oerd aussi a de l'humour, des idées artistiques amusantes et il était important de ménager des moments légers dans le film, des bulles de respiration. Bref, il cochant toutes les cases avec en plus un univers personnel unique. Et les politiques de l'Apartheid, qui consistaient à séparer des gens en fonction de leur couleur de peau, se prêtent bien au dessin : du noir, du blanc, et un trait entre les deux, et il a su s'en inspirer.

G.P. Les animations d'Oerd devaient toujours veiller à favoriser l'écoute des archives sonores. Il l'a tout de suite compris. Oerd était exactement le trait d'union dont Nicolas et moi avions besoin.

N.C. Je savais qu'Oerd allait bien s'entendre avec le compositeur Aurélien Chouzenoux, un ami d'enfance issu du spectacle vivant. Il me semblait mieux convenir



au projet qu'un compositeur rompu à la musique de films. Oerd et Aurélien ont été associés au projet dès le départ. Nous avons fait un promoreel du film avec eux, et avec notre monteuse, Alexandra Strauss qui avait monté précédemment le très beau film de Raoul Peck *I am not your negro*. Chaque étape du film a constitué, artistiquement, à jouer de grandes parties de ping-pong entre nous cinq. J'ai adoré ça !

G.P. Nicolas et moi avons toujours souhaité travailler d'une manière artisanale. Oerd, Aurélien et Alexandra correspondaient parfaitement à cette équation !

N.C. La société de production Rouge International, qui nous a rejoints dans un deuxième temps, a adhéré totalement à cette manière de procéder. La productrice Julie Gayet, je crois, était aussi sensible d'un point de vue affectif au sujet du film. Dès notre premier rendez-vous, elle nous a raconté avoir visité le bagne de Robben Island en Afrique du Sud.

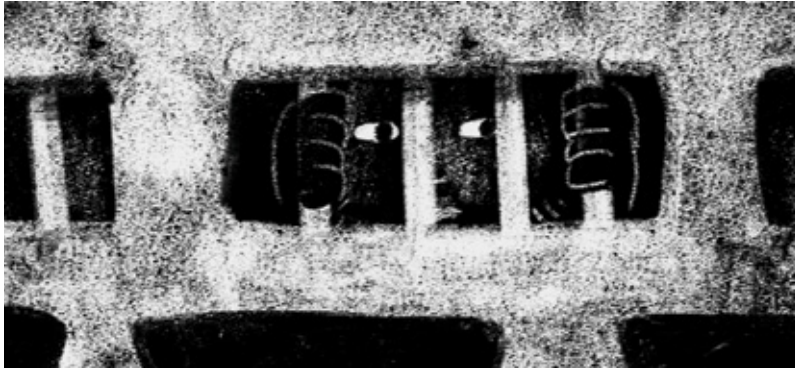
G.P. Et comme tous les accusés de notre film sont passés par le parti communiste, ça convenait finalement très bien qu'une co-production qui s'intitule Rouge International s'adosse au projet ! Non, sérieusement, il suffit de voir la filmographie de Julie Gayet et Nadia Turincev pour convenir que nous avons eu beaucoup de chances qu'elles nous entrouvrent la porte de leur production.

Dès le début du procès, l'énoncé des charges contre les accusés est terrible.

N.C. L'accusation a du lourd contre eux, ils risquent la pendaison.

Sur le banc des accusés, les prévenus ne sont pas tous Noirs. Il y a des Blancs, un Indien...

N.C. Oui, et en fait, le gouvernement Apartheid s'est tiré une balle dans le pied. L'un des principes de l'Apartheid avait toujours été de diviser pour mieux régner. Les blancs avaient le pouvoir mais les Métis et les Indiens souffraient moins que les noirs, ils bénéficiaient de dérogations et avaient parfois des traitements privilégiés. Même en prison, les Indiens et les Métis avaient une plus grande ration que les noirs, et ils avaient droit à un pantalon, les noirs eux avaient un bermuda, c'était volontairement dévalorisant, car c'était une tenue d'enfant. En mettant sur le même banc des Noirs, des Blancs et un Indien, le gouvernement entérinait d'une certaine façon le caractère multiracial du mouvement anti-Apartheid.



Très vite, on comprend la ligne de défense que vont adopter les accusés : faire de ce procès un procès politique en plaidant non coupables et en accusant le gouvernement d'être seul responsable de la situation.

N.C. Alors que la peine de mort leur pend au nez, ils choisissent de reprendre la main en faisant le procès de l'Apartheid. Avant le procès, ils étaient contraints à vivre dans la clandestinité, leurs organisations politiques étaient interdites, et voilà que, depuis leur fauteuil d'accusé, ils ont enfin un public : des reporters, des diplomates qui pourront porter leur parole.

G.P. Ils choisissent cette stratégie contre l'avis de leurs avocats à qui ils déclarent tout de suite : « C'est nous les clients, vous faites ce qu'on vous dit de faire. »

En ré-écoutant les témoignages des accusés lors du procès, puis lors de vos entretiens avec eux cinquante-sept ans plus tard, le rôle de Nelson Mandela semble moins déterminant que ce que la Grande Histoire veut nous faire croire.

G.P. Même s'il n'a jamais été question pour nous de déboulonner la statue, il nous paraissait primordial de rendre leur place aux membres du collectif, à commencer par l'accusé numéro 2, Walter Sisulu.

N.C. Comme le dit l'avocat George Bizos, Sisulu était l'éminence grise de l'ANC. Il connaissait par cœur l'histoire du mouvement et était très proche des habitants du « township » de Soweto. Mandela a été mis en avant par le collectif parce qu'il était brillant, bien sûr, mais aussi car il était issu d'une lignée royale, qu'il était un formidable orateur et l'un des rares Noirs à être devenu avocat. Sisulu, lui, n'avait que son certificat d'études.



Dessin OERD

G.P. L'ANC était vraiment un mouvement collectif et c'est au nom du collectif qu'ils choisissent Mandela afin qu'un homme puisse incarner aux yeux du monde entier leur lutte. Chaque mot du discours historique de Mandela lors de ce procès était connu des accusés.

L'influence d'Ahmed Kathrada semble également considérable.

G.P. Elle l'est d'autant plus qu'elle donne un éclairage sur la politique de Mandela. Ahmed Kathrada était un disciple de Gandhi : la politique de résilience de Mandela ne vient pas de nulle part.

Son émotion lorsqu'il raconte son voyage en Europe et son premier café en terrasse serre le cœur.

G.P. Elle m'évoque celle des migrants que je croise quotidiennement Porte de la Chapelle. Je suis frappé par la résonance avec ce qui se passe aujourd'hui en Europe.

N.C. Elle dit la cruauté suprême qui consiste à empêcher les hommes d'être ensemble, une cruauté que l'on croit toujours derrière nous mais qui ressurgit régulièrement.

Enfin, comment expliquer l'engouement international et quasi éternel pour Mandela ?

N.C. Une fois de plus, c'est vraiment l'Apartheid qui l'a conforté dans son rôle de leader. L'intitulé officiel du procès est : « L'État contre Nelson Mandela et les autres » : le gouvernement sud-africain énonce son nom sans citer ceux des autres.



Par la suite, on interdit à quiconque de posséder une photo de lui sous peine d'une amende et d'une peine de prison. L'Apartheid a contribué à façonner l'icône.

G.P. Pourquoi cet engouement pour Mandela ? Cette question dépasse largement le cadre de l'Afrique du Sud... Tout comme Gandhi, Martin Luther King, Elie Wiesel, Stéphane Hessel, Nelson Mandela guide des générations dans un monde où il ne sera jamais bon d'accepter l'intolérable. Maintenant, soyons honnêtes, Nelson Mandela et les autres se sont engagés sur une route où leurs vies personnelles étaient secondaires par rapport à la cause qu'ils défendaient... Qu'aurions nous fait à leur place ? Combien de Jean Moulin dans la France de 1940 ? *Le procès contre Mandela et les autres* évoque les notions d'engagement, de résistance, de résilience, d'indignation...

Andrew MLANGENI dans les rues de SOWETO — Décembre 2017 (photo : Gilles PORTE)

Des notions qui font particulièrement sens dans une société qui devient chaque jour un peu plus individualiste.

Durant le procès, les co-accusés s'expriment sur la violence pour laquelle ils ont opté : le sabotage plutôt que la guérilla, le terrorisme ou la révolution armée.

N.C. Le sabotage constituait un énorme pas pour l'ANC, un mouvement historiquement non violent. Mais compte tenu de la cruauté du régime, la base ne supportait plus cette position. Mais il s'agissait de ne pas insulter l'avenir : poser des bombes la nuit à deux heures du matin ne risquait pas de monter tous les Blancs contre l'organisation. De cette façon, l'ANC ne renonçait pas au projet d'une Afrique du Sud arc-en-ciel où tout le monde vivrait ensemble. C'était très réfléchi et très méthodique. L'ANC s'est montrée très patiente.

Au delà du genre documentaire, *Le procès contre Mandela et les autres* contient tous les éléments d'un drame de fiction...

N.C. C'est comme un film hollywoodien. On a tous les personnages : Percy Yutar, le procureur raciste, zélé et agressif, dans le rôle du méchant, Quartus de Wet, le juge, un peu blasé, dont on peine à deviner ce qu'il pense et qui contribue au suspense, et les traîtres, les accusés, extrêmement courageux, les avocats...

G.P. Il y a aussi la gent féminine... Des militantes qui ont occupé un rôle central, dans cette lutte. J'ignorais, avant de faire ce film, à quel point les femmes avaient eu un rôle essentiel dans la lutte contre le régime de l'Apartheid. Dans notre film, comme dans n'importe quel film hollywoodien, il y a des histoires d'amour



George BIZOS, lycée JEPPE SCHOOL, Johannesburg — 2017



Toni STRASBURG, fille de Rusty BERNSTEIN, accusé n°6 — 2017 (photo : Gilles PORTE)

incroyables. Merci à certaines d'entre elles d'avoir bien voulu témoigner au milieu de notre histoire de « tontons flingueurs » !

N.C. Il était crucial d'avoir les épouses et les enfants des accusés. Car lorsque l'on prend des risques et que l'on se sacrifie, ce sont les familles qui souffrent le plus, et elles nous l'ont dit.

Les accusés, des hommes très humbles, ont tendance à éviter le sujet de la souffrance et le caractère héroïque de leurs choix, car ils étaient totalement dévoués à leur cause. Pour eux, tout semble naturel, c'est l'objectif qui prime, le reste, ce ne sont que des dégâts collatéraux, c'est tout du moins ce qu'ils ont essayé de nous faire croire...

Le film est étonnamment simple d'accès...

N.C. Avec une telle matière, il était inutile d'aller chercher des artifices. Cela nous a conduits à un postulat d'une grande sobriété qui correspond à l'extraordinaire dignité de nos personnages principaux.

G.P. Pour paraphraser Michel Audiard, je dirais : « Quand des types qui ont fait vingt-six ans de prison uniquement pour que des gens de couleurs puissent avoir les mêmes droits que des blancs, ceux qui ont grandi dans une démocratie les écoutent. »

ENTRETIEN AVEC

L'AUTEUR DE LA CREATION GRAPHIQUE

OERD

Quelle a été votre réaction lorsque Gilles Porte vous a contacté pour le film ?

J'étais extrêmement enthousiaste à l'idée de collaborer à nouveau avec lui. Nous avions déjà travaillé ensemble en 2009 sur la série *Portraits/Autoportraits*, réalisée dans le cadre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et en 2011, sur *Dessine-toi*, un documentaire également consacré à l'enfance. Gilles avait alors fait appel à plusieurs animateurs et lui et moi nous étions particulièrement bien entendus. J'étais très flatté qu'il me fasse confiance.

Connaissiez-vous l'histoire du procès de Rivonia ? Était-ce un sujet auquel vous êtes sensible ?

Comment être insensible au problème de l'Apartheid ? On ne peut que se sentir concerné. Et touché. J'avais, malgré tout, d'énormes lacunes sur le sujet. J'ai été très surpris en découvrant que les archives ne contenaient que des enregistre-

ments sur dictabelts et ai appris, grâce à Gilles et à Nicolas Champeaux, quantité de choses que j'ignorais sur le procès.

Les courts métrages d'animation qui vous ont fait connaître – *Jazzimation, Abstract Day, Youpla, Saïgon...* – ont toujours le son pour point de départ : une langue qui n'existe pas, une musique, des bruits... Avec *Le procès contre Mandela et les autres*, il s'agissait de vous caler aux discours qu'on entend dans le prétoire. Était-ce un enjeu supplémentaire ?

C'est un enjeu et une responsabilité aussi, c'est pour cela que j'ai adoré le projet, il s'agit de travailler sur le son et un son qui a beaucoup de grain, d'aspérité, une histoire, une vérité. C'est d'ailleurs pour cette raison que Gilles puis Nicolas Champeaux ont fait appel à moi. Ils savaient que je saurais m'adapter au contenu sonore du procès.

Comment avez-vous travaillé avec eux ?

Dès le mois de décembre 2016, ils m'ont donné à écouter des séquences sonores du procès puis ils m'ont fait lire un scénario. Dès ce moment, j'ai commencé à dessiner des croquis et à les leur soumettre.

Nous discutons, posions de nouvelles idées, et cela déclenchait chez moi de nouvelles propositions graphiques, toujours établies en fonction du son. C'était comme une sorte de story-board en constante évolution. Gilles et Nicolas réagissaient à nouveau à mes dessins, je les reprenais, etc. Cela a été un véritable et très fructueux échange artistique. Ensuite, nous sommes passés à la phase animatique (le story-board animé) qui nous a permis de vérifier si le graphisme fonctionnait avec le son, les images d'archives et les interviews des témoins du

procès. L'étape de l'animation proprement dite n'est intervenue que bien plus tard, lorsque les premières séquences en animatique ont été validées au montage.

Combien de temps vous a-t-il fallu pour élaborer ce story-board ?

Pratiquement un an. Avec évidemment beaucoup de croquis abandonnés en cours de route. Gilles, Nicolas et moi avons pratiquement imaginé simultanément cette écriture visuelle et c'est sans doute ce qui fait que le mariage entre l'animation, les archives sonores et les entretiens est aussi réussi. Si nous n'avions pas procédé en utilisant les animatiques, si je n'étais intervenu qu'à l'étape du montage, le film n'aurait pas cette fluidité. Alexandra Strauss, la monteuse, et



Dessin OERD

Aurélien Chouzenoux, le compositeur, ont également beaucoup travaillé avec nous en amont. Cela a été ce travail collectif qui nous a permis de construire le film de la façon la plus juste et la plus précise possible.

Vos créations, toujours en 2D, sont essentiellement abstraites. Dans le film, au contraire, vous mêlez figuratif et abstraction et c'est très nouveau pour vous.

Le figuratif s'est très vite imposé dans les premières séquences au tribunal : il était nécessaire de poser des images concrètes sur les accusations du procureur comme il était important de dessiner les accusés. Pour autant, je dirais que certains passages, notamment l'évocation de la descente de police dans la ferme de Rivonia, sont à mi-chemin entre les deux styles : la lumière, très crue, tire le dessin vers l'abstraction.

Vous prêtez au procureur, Percy Yutar, une stature menaçante.

Lorsqu'on l'écoute, on a naturellement envie de le mettre dans cette position. C'est là où l'animation devient passionnante – elle permet de jouer sur ces exagérations. J'adore ça !

Les séquences d'animation glissent malgré tout de plus en plus vers l'abstraction. Était-ce une volonté de Gilles Porte et Nicolas Champeaux ?

Au départ, ni eux ni moi n'avions d'idées précises sur le pourcentage d'images figuratives et abstraites qui seraient dans les séquences. Tout s'est vraiment fait au fil de l'écriture. Six mois après avoir commencé le travail, nous avons d'ailleurs voulu faire un test avec un teaser : pour nous assurer que l'animation fonctionnait et pour évaluer, justement, jusqu'où nous pouvions aller dans l'abstrait.

Avec leurs carrés, leurs ronds et leurs traits, certaines séquences évoquent presque des tableaux. Pouvez-vous nous les analyser ?

Celle que vous évoquez correspond à la confrontation entre Walter Sisulu et Percy Yutar. Walter Sisulu est représenté sous la forme d'un rond noir et Percy Yutar sous celle d'un carré blanc. Formes et couleurs expriment clairement les différences entre les deux hommes; le noir et blanc symbolisant le conflit qui les oppose – la séparation, la ségrégation. Vous évoquez un tableau et j'en suis heureux. Dès mes débuts aux Beaux Arts en Hollande, j'ai toujours souhaité concevoir mon métier d'animateur comme celui d'un peintre.

D'où vous vient ce goût pour l'abstrait ?

Des artistes comme Norman McLaren m'ont beaucoup influencé. Pour moi, l'abstrait est parfois bien plus fort que le figuratif.

L'Apartheid est-il un sujet particulièrement inspirant pour un graphiste ?

Bien sûr. Pour autant mon premier choix ne s'est pas porté sur le noir et blanc. Pour mes premiers croquis, j'étais plutôt parti sur du monochrome – une couleur sépia avec une texture de film dessus qui la rendait un peu patinée. Le noir et blanc est venu plus tard dès que j'ai abordé une réflexion sur les parties abstraites. Il s'imposait.

Il y a quarante minutes d'animation dans le film. C'est énorme.

Et c'est la première fois que je fournis un tel travail. Mais il y a eu beaucoup de premières fois sur ce film : c'était la première fois que je dessinais autant d'animation figurative, la première fois – sauf pour mes court-métrages – que je

disposais d'une telle liberté artistique et la première fois que je dirigeais une équipe de cette taille.

***Le procès contre Mandela et les autres* porte sur l'engagement. On sent de votre part à tous une volonté d'engagement artistique très forte pour coller au plus près du combat de ces militants anti-Apartheid.**

L'engagement de ces gens est tellement hallucinant – n'oublions pas qu'ils ont refusé de faire appel de leur condamnation pour que leur action puisse perdurer ! – que nous avons, nous aussi envie d'aller jusqu'au bout de nos moyens pour leur rendre hommage et faire un film puissant.

Qu'espérez-vous du film ?

Qu'il donne matière à réfléchir. Ces hommes se sont battus pour notre futur, ne l'oublions pas; oublier l'Histoire, c'est courir le risque de retomber dans les mêmes pièges, de refaire les mêmes erreurs.



Dessin OERD



Dessin OERD

QUELQUES DATES DE

L'AFRIQUE DU SUD



Afrique-du-sud — années 1960 (droits réservés)

- 1948** Victoire des nationalistes aux élections générales. Accélération des politiques d'Apartheid ou du « développement séparé ». Restriction de déplacements pour les non-européens, expulsion des noirs des centres urbains, relogement dans des zones d'habitation éloignées des villes, interdiction des mariages mixtes.
- 1952** Le mouvement anti-apartheid organise une campagne de désobéissance civile. 8000 personnes sont incarcérées.
- 1960** Massacre de Sharpeville : des dizaines de manifestants pacifistes sont tués par la police. Déclaration de l'État d'urgence. Interdiction du Congrès National Africain ANC.
- 1962** Arrestation de Nelson Mandela.
- 11 juillet 1963** La police mène une rafle et interpelle plusieurs figures du mouvement anti-Apartheid, dont Govan Mbeki, Walter Sisulu, Denis Goldberg et Ahmed Kathrada.
- 1963-1964** Procès de « L'État contre Nelson Mandela et les autres. »
- Juin 1964** Mandela, Sisulu, Goldberg, Mbeki, Mhlaba, Motsoaledi, Mlangeni, et Kathrada sont condamnés à la prison à vie.

1964 Sous l'égide des Nations-Unies, début de l'isolement diplomatique de l'Afrique du Sud : suspension des échanges culturels et sportifs, embargo sur les armes.

1976 La police tire à balles réelles pour réprimer le soulèvement de lycéens à Soweto.

Février 1990 Libération de Nelson Mandela.

1994 L'ANC remporte les premières élections non raciales de l'Afrique du Sud. Mandela accède à la présidence.

Décembre 2013 Mort de Nelson Mandela.



Afrique-du-sud — Années 1960 (Photo : Jürgen SCHADEBERG)

BIOGRAPHIE

NICOLAS CHAMPEAUX



Né en 1975, Nicolas Champeaux est franco-américain et journaliste.

Il a été Envoyé Spécial Permanent de RFI, en Afrique du Sud, à Johannesburg de 2007 à 2010, puis Grand Reporteur au service Afrique. Il a quitté RFI en Octobre 2017 pour exercer en freelance.

Nicolas Champeaux est notamment l'auteur des documentaires sonores *Mandela et son image* (2013), *Mandela : l'histoire secrète d'une libération* (2010) et *Nelson Mandela 1990-1994 : les années de transition* (2013). Il a également écrit et réalisé la série web et radio *Zimbabwe exclusif* et proposé le documentaire radiophonique *Robert Mugabe : le pouvoir à tout prix* (2016).

Il est également l'auteur du Web documentaire *Sur les traces de Boko Haram* (sélectionné au prix Bayeux des correspondants de guerre en 2015, catégorie Multimédia) et du documentaire radiophonique *Tombouctou : 10 mois sous Aqmi* (sélectionné au prix Bayeux 2013, catégorie Radio).

BIOGRAPHIE

GILLES PORTE



Gilles Porte est directeur de la photographie et réalisateur de films.

Il a exercé son métier de directeur de la photographie sur près d'une trentaine de longs métrages. Il a travaillé notamment avec Jacques Audiard, Raoul Ruiz, Xavier Durringer, Safy Nebbou, Frédéric Beigbeder, Xavier Gens, Marc Dugain, etc.

En 2004, il coréalise *Quand la mer monte* avec Yolande Moreau, qui remporte notamment le César de la meilleure première œuvre et le prix Louis Delluc.

En 2010, il réalise le documentaire *Dessine toi* et une centaine de courts-métrages intitulés *Portraits/Autoportraits* qui mêlent images en prise de vue réelle et animations, en demandant à des enfants du monde entier de dessiner librement leur autoportrait sur une vitre, à l'instar du dispositif mis en œuvre par Georges Clouzot dans *Le mystère Picasso*.

En 2015, il réalise *Tantale*, un film interactif avec Jean-Luc Bideau et François Marthouret.

Il est aussi l'auteur de 2 livres de photographies intitulés *Rendons à César et Portraits/Autoportraits*. Il occupe la fonction de président de l'AFC (Association française des directeurs de la photographie) depuis avril 2018.

BIOGRAPHIE

OERD



OERD (photo : Gilles PORTE)

Né en 1973, Oerd van Cuijlenborg est animateur et réalisateur de films d'animation.

Il vit et travaille à Paris depuis 2006. Il développe un univers semi-abstrait influencé, comme il le dit lui-même, par l'œuvre de Norman McLaren, en particulier *Begone Full Care*.

Après des études aux Beaux-Arts d'Utrecht aux Pays-Bas, il obtient une bourse de deux ans à l'Institut Néerlandais des Films d'Animation, où il réalise deux films, *Jazzimation* et *Scratch*. Il réalise son troisième court-métrage, *Zodiac*, au Studio Folimage à Valence, France, dans le cadre du programme « La résidence d'Artistes ».

Depuis Oerd van Cuijlenborg a réalisé plus d'une dizaine de court-métrages et travaillé sur des nombreuses commandes en animation, dont deux projets de Gilles Porte, *Portraits/Autoportraits* et *Dessine-toi*.

Plusieurs de ses films ont reçu des prix de festivals internationaux, notamment *Jazzimation*, *An Abstract Day*, *Saïgon* et *Youpla*.

FICHE ARTISTIQUE

LES EX-ACCUSÉS

DENIS GOLDBERG

AHMED KATHRADA

ANDREW MLANGENI

LES AVOCATS

GEORGE BIZOS

JOEL JOFFE

LES PROTAGONISTES

WINNIE MANDELA

SYLVIA NEAME

MAX SISULU

TONI STRASBURG

DAVID YUTAR

FICHE TECHNIQUE

SCÉNARIO : Nicolas Champeaux, Gilles Porte

RÉALISATION : Nicolas Champeaux, Gilles Porte

DESSINS ET ANIMATION : Oerd

ANIMATIONS : Mathieu Ratier, David Devaux, Vincent Escrive,
Matthieu Gueritte, Antoine Presles, Loïc Espiche, Soukaïna Najjarane,
Théo Gremillet, Vivianne Karpp

MUSIQUE ORIGINALE : Aurélien Chouzenoux

VIOLON : Georges Van Dam

PERCUSSIONS : Francesco Miccolis

DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE : Gilles Porte

CADREUR 2^{ÈME} CAMÉRA : Samuel Lahu

CHEF OPÉRATEUR SON : Gautier Isern

CHEF MONTEUSE IMAGE : Alexandra Strauss

ASSISTANTE MONTEUSE : Marie Pascaud

CONSULTANT SCÉNARIO : Olivier Lorelle

DOCUMENTALISTE : Nolwenn Gouault

MONTEUSE SON : Élisabeth Paquette

MIXAGE : Christophe Vingtrinier

POSTPRODUCTION : Moïra Chappedelaine-Vautier, Maxime Beugin

PRODUIT PAR :

William Jéhannin

Julie Gayet

Nadia Turincev

Antoun Sehnaoui

Raphaëlle Delauche

PRODUCTEUR ASSOCIÉ :

Omar Sy

PRODUCTIONS DÉLÉGUÉES :

UFO Production

Rouge International

CO-PRODUCTION :

Korokoro Films

Ina

Arte France

Orange Studio

Cofilebo

Avec la participation de Canal+

Avec le soutien de Gervanne et Matthias Leridon





Winnie MANDELA — 1964 (photo : Alf KUMALO)

PETITE HISTOIRE DU SAUVETAGE DES

« DICTABELTS »

Les archives sonores du procès de Rivonia, au cœur du film *Le procès contre Mandela et les autres*, ont été sauvées grâce à un partenariat historique entre l'Ina et la République d'Afrique du Sud - qui se poursuit encore aujourd'hui.

La collaboration entre l'Ina et l'Afrique du Sud qui a permis de sauver les 256 heures d'archives du procès de Nelson Mandela et des leaders de l'ANC a été conduite dans le cadre d'un accord historique de coopération signé le 20 décembre 2013. Par cet accord, les archives nationales sud-africaines ont confié à l'Ina 591 «Dictabelts», cylindres de vinyle souple rares et fragiles utilisés comme supports pour l'enregistrement du procès de Rivonia tenu devant la Cour suprême de Pretoria entre octobre 1963 et juin 1964.

C'est en partenariat avec l'ENS Lyon et plus particulièrement avec le chercheur Henri Chamoux, inventeur de « l'Archéophone », seul appareil moderne capable de lire les Dictabelts, que l'Ina mène ces travaux qui ont permis de numériser, de restaurer et d'indexer ces pièces uniques, inscrites



au Registre de la Mémoire du monde de l'Unesco depuis 2007. L'ensemble des Dictabelts numérisés a été progressivement remis par l'Ina à l'Afrique du Sud entre 2014 et 2016 : remise d'un premier lot (267 Dictabelts) en octobre 2014, puis remise à la Cour de Pretoria des Dictabelts originaux et de leur version numérisée au Ministre sud-africain de la Culture E. Mthethwa le 17 mars 2016 par Laurent Vallet, président-directeur général de l'Ina, en présence de l'Ambassadrice de France et des 3 co-accusés survivants, remise enfin de la totalité des 591 Dictabelts numérisés par le Président François Hollande à son homologue sud-africain, à l'Élysée, le 11 juillet 2016.

À PROPOS DE

UFO PRODUCTION

À la création d'UFO Distribution en 2008, nous souhaitions faire connaître des films singuliers que nous pouvions découvrir en festivals, finis, mais qui ne parvenaient pas jusqu'aux salles de cinéma en France. Notre démarche était celle de cinéphiles heureux de profiter de leur expérience professionnelle passée pour faire partager certaines de leurs découvertes.

Au fil des ans, nous nous sommes engagés de plus en plus souvent en amont de la fabrication des films, tout en demeurant à notre place de distributeur. Notre niveau d'implication a évolué afin de permettre à certains projets d'exister, jusqu'à entrer en co-production avec la société de production Envie de tempête sur le film de Sébastien Betbeder *Le voyage au Groenland*, une expérience qui a notamment consisté à proposer un projet transmedia en parallèle du tournage du long métrage.

Il a ensuite été naturel de développer une structure de production pour répondre à notre désir d'accompagner des projets originaux répondant à nos désirs éditoriaux et artistiques.

C'est à ce moment là que Nicolas Champeaux nous a parlé de son projet autour du procès de Nelson Mandela et des autres accusés, et Julien Faraut de *L'empire de la perfection*. Celui-ci nous a offert notre premier prix, en Sélection Forum au Festival de Berlin tandis que *Le procès contre Mandela et les autres* était présenté cette année en Sélection Officielle au Festival de Cannes 2018. Cet investissement se poursuivra en 2018, avec le tournage du second film de fiction de Kanu Behl, *Agra*, et l'écriture du nouveau film documentaire de Julien Faraut.



Winnie MANDELA — Décembre 2017 (photo : Gilles PORTE)



ROUGE
INTERNATIONAL